

I) Horaires des 3 écoles

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Ingrandes de Touraine	8h 50 – 11h 50 13h 20 -16h20	8h 50 – 11h 50 13h 20- 16h20	8h50 –11 h 50 13h 20 -16h20	8h50 – 11h 50 13h 20 - 16h20
St Michel	8h 50 - 12h20 13h50 -16h20	8h50 – 12h20 13h50 - 16h20	8h50 - 12h20 13h50 – 16h20	8h50 – 12h20 13h50 – 16h20
St Patrice	8h40 – 12h00 13h30 -16h10	8h40 – 12h00 13h30 -16h10	8h40 – 12h00 13h30 - 16h10	8h40 – 12h00 13h30 - 16h10

I) Cantine :**Inscriptions, annulations :**

Toute modification (inscription supplémentaire ou absence) doit être signifiée **le plus tôt possible** à la mairie de Coteaux-sur-Loire de préférence à l'adresse mail cantine@coteaux-sur-loire.fr, ou à défaut **par téléphone (02 46 46 97 11)** et, **en tout état de cause impérativement au plus tard :**

- la veille avant 9 H30
- le vendredi avant 9 H 30 pour une absence le lundi
- la veille d'un jour férié avant 9 H30 pour une absence le lendemain d'un jour férié.

En précisant :

- le nom de l'enfant, son prénom, sa classe
- la ou les dates d'absence ou d'inscription occasionnelle.

Les mots dans les cahiers de liaison école ne seront en aucun cas pris en compte.

Menus :

Ils peuvent être consultés sur le site internet de la commune et sont affichés dans les écoles.

Paiement des repas

- 1) Facturation : facture adressée à la famille en fin de mois par le Trésor Public de Langeais.
- 2) Modalités de paiement (dès réception de la facture)
 - Par prélèvement automatique (**à privilégier**)
 - En espèces : par espèces, il faut comprendre : tout règlement dans l'un des guichets du réseau du trésor public (comme les débits de tabac agréés) ou par le paiement en ligne par carte bleu (système TIPI).

II) Transports scolaires Ingrandes, Saint Michel, Saint Patrice

1) Trajet aller Ingrandes /St Michel (1^{er} car) :

Aller	lundi à vendredi
Ingrandes	8h 25
St Patrice	8h 33
St Michel	8h 45

Trajet retour St Michel /Ingrandes (1^{er} car) :

Retour	lundi à vendredi
St Michel	16h 26
St Patrice	16h 40
Ingrandes	16h 45

2) Trajet aller St Michel /Ingrandes (2^{ème} car) :

Aller	lundi à vendredi
Cartelézienne	8h 00
Pont Boutard	8h 05
St Michel Bourg	8h 20
St Patrice	8h 33
Ingrandes	8h 41

Trajet retour Ingrandes/St Michel (2^{ème} car) :

Retour	Lundi à vendredi
Ingrandes	16h 27
St Patrice	16h 40
St Michel Bourg	16h 55
Pont Boutard	17h 00
Cartelézienne	17h 07

(Des ajustements seront peut être effectués par la Région dans les semaines qui suivent la rentrée en fonction des constats qui seront faits sur les temps effectifs de trajet)

Les parents doivent impérativement respecter les horaires, qu'ils viennent chercher leur enfant à la sortie de l'école ou qu'ils viennent le chercher à l'arrivée du car scolaire.

En cas de retard de la personne chargée de reprendre l'enfant, celui-ci sera pris en charge par l'accueil de loisirs qui constituera un dossier si l'enfant n'est pas déjà inscrit et facturera le temps de présence (facturation à la demi-heure entamée)

III Rentrée des classes : Elle est fixée au jeudi 2 septembre pour les écoles de Coteaux sur Loire